

Déclaration de la République de Pologne en application de l'article 9 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'année de référence se terminant le 31 décembre 2022

I. DÉCLARATIONS VISÉES À L'ARTICLE 1^{ER}, POINT L), DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE CE DERNIER EST APPLICABLE

Le règlement (CE) n° 883/2004 s'applique depuis le 1^{er} mai 2010 aux actes législatifs énumérés, dans la mesure où ils sont couverts par le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

II. LÉGISLATIONS ET BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE VISÉES À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

1. Prestations de maladie

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>
Révision substantielle

La loi du 29 octobre 2021 modifiant la loi relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la loi relative à l'impôt sur les sociétés et certaines autres lois (Journal des lois, acte 2105) a introduit au 1^{er} janvier 2022 un nouveau titre d'assurance maladie obligatoire. Les personnes nommées à leurs fonctions en vertu d'un acte de nomination et percevant une rémunération à ce titre ont été soumises à l'obligation d'assurance maladie.

L'objectif de la modification était que les personnes nommées à leurs fonctions en vertu d'un acte de nomination et percevant une rémunération à ce titre aient des droits et obligations équivalents à ceux des personnes assujetties à l'assurance maladie obligatoire. Cela vaut notamment pour les membres de conseils d'administration, de commissions des comptes ou de comités d'examen.

L'obligation d'assurance maladie applicable à ces personnes prend naissance à la date de leur nomination et expire à la date de leur révocation. C'est l'organe versant la rémunération qui déclare ces personnes à l'assurance maladie.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maladie en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
Article 9, point 2, articles 14 et 15a [indemnité de maladie].
- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2022, acte 1510, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=wdu19740240141>
Article 92 [indemnité d'incapacité de travail pour maladie du travailleur].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).
- <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maladie en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2022, acte 1732, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001732>
Chapitre 2: Indemnité de maladie [indemnité de maladie].
Chapitre 3: Prestation de rééducation [prestation de rééducation].
Chapitre 4: Allocation compensatoire [allocation compensatoire].
Chapitre 7: Allocation de soins [allocation de soins].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
Modification de la loi du 24 juin 2021 modifiant la loi sur le régime de sécurité sociale ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2021, acte 1621).

Modifications concernant le droit aux indemnités de maladie même en cas de retard de paiement des cotisations

Les règles révisées ouvrent le droit à indemnité dans le cas des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler durant une période pour laquelle elles auront un arriéré de cotisations représentant plus de 1 % du salaire minimum. Ces personnes acquièrent ce droit une fois leur dette acquittée. Toutefois, si la dette n'est pas réglée dans les six mois suivant la date de naissance du droit, celui-ci devient prescrit. Un endettement qui ne dépasse pas 1 % du salaire minimum ne fait pas obstacle au paiement de l'indemnité.

Modifications consistant en l'introduction d'une indemnité plus élevée pour les séjours hospitaliers

Avant l'entrée en vigueur de la modification, le montant de l'indemnité pour les séjours hospitaliers s'élevait à 70 % de l'assiette de l'indemnité. Depuis l'entrée en vigueur de la modification, le montant de l'indemnité pour les séjours hospitaliers s'élève à 80 % de l'assiette de l'indemnité.

Modifications relatives au nouveau calcul de l'assiette de l'indemnité

Depuis l'entrée en vigueur de la modification, il n'est plus nécessaire de recalculer l'assiette de l'indemnité s'il n'y a pas eu d'interruption entre les périodes de perception des indemnités (quelle que soit leur nature) ou si l'interruption était inférieure à un mois civil. Avant la modification, l'assiette de l'indemnité était recalculée si l'interruption était d'au moins trois mois civils.

Modifications consistant en la simplification de la détermination de la période d'indemnité

La période d'indemnité est de 182 jours et représente la période totale durant laquelle une indemnité de maladie peut être versée. La même période d'indemnité inclut toutes les périodes d'incapacité de travail ininterrompues, même dues à des causes différentes. Avant la modification, en cas d'interruption de l'incapacité de travail, toute incapacité de travail antérieure était incluse dans la période d'indemnité si elle résultait de la même maladie et si l'interruption n'excédait pas 60 jours.

Depuis la modification, la cause de l'incapacité de travail avant et après l'interruption n'est plus pertinente. Toutefois, les périodes d'incapacité de travail antérieures à une interruption de 60 jours maximum ne sont pas incluses dans la période d'indemnité si, après l'interruption, l'incapacité de travail survient au cours d'une grossesse.

Modifications consistant en la réduction de la période d'indemnité après la cessation de l'assurance

La réglementation révisée prévoit que l'indemnité de maladie peut être versée jusqu'à 91 jours après la cessation des fonctions. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes atteintes de tuberculose, qui ne sont pas en mesure de travailler pendant la grossesse ou qui ne sont pas en mesure de travailler du fait d'avoir subi les examens médicaux requis chez les candidats au don ou à la réception de cellules, de tissus et d'organes.

Les personnes ayant perçu une indemnité de maladie durant la période maximale et se trouvant toujours dans l'incapacité de travailler peuvent demander une allocation de rééducation. Elles peuvent percevoir cette allocation durant 12 mois maximum si elles sont censées recouvrer leur capacité de travail après un traitement complémentaire ou une rééducation.

Modification des conditions et des délais de paiement des indemnités

La modification introduit la norme selon laquelle que les prestations sont versées dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle est établie la dernière circonstance nécessaire pour ouvrir le droit à indemnité.

Modifications relatives au transfert de fonds provenant d'indemnités à l'étranger

À la suite de la modification, les indemnités ne sont versées aux personnes résidant à l'étranger que sous une forme non monétaire en Pologne. Elles peuvent cependant, à la demande des bénéficiaires, être transférées sur un compte bancaire étranger dans un État de l'UE/AELE ou dans un État avec lequel il existe un accord international en matière de coordination de la sécurité sociale.

La modification est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

2. Prestations de maternité et de paternité assimilées

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).

[prestations de maternité en nature]

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux prestations de maternité et de paternité assimilées en espèces servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration]. Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
Article 18, point 7, et articles 35a et 35b [allocation de maternité].
- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2022, acte 1510, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=wdu19740240141>
Section VIII: Droits des travailleurs liés à la parentalité [allocation de maternité].
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2022, acte 1732, tel que modifié).
Chapitre 6: Allocation de maternité [allocation de maternité].
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001732>
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
Révision substantielle:
Modification de la loi du 24 juin 2021 modifiant la loi sur le régime de sécurité sociale ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2021, acte 1621).
À la suite de la modification, les femmes qui accouchent après la cessation de l'assurance ont droit à l'allocation de maternité si leur assurance a cessé en raison du décès de leur employeur. Les femmes dont le contrat de travail a expiré en raison du décès de leur employeur perçoivent, jusqu'au jour de leur accouchement, une allocation égale à l'allocation de maternité.
La modification de la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

3. Prestations d'invalidité

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux prestations d'invalidité en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).
- <https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>
Section III: Chapitre 1: Pension d'incapacité de travail [pensions d'incapacité de travail, pensions de formation].
Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins].
Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions d'incapacité de travail accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales.]
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2575)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002575>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 21 janvier 2021 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2021 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2235).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000432>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2021]
Date d'entrée en vigueur: 25 mars 2021.
- Loi du 26 mai 2022 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2022 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 1358).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001358>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2022]
Date d'entrée en vigueur: 14 juillet 2022.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
[pension agricole d'incapacité de travail, avec les prestations supplémentaires liées.]
Selon la modification apportée, les personnes affiliées de longue date (au moins 25 ans) qui sont devenues totalement incapables de travailler dans une exploitation agricole et n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite ont droit à une pension agricole, même si elles n'ont pas été affiliées au régime des pensions agricoles au cours de la dernière période.
- Loi du 20 mars 2015 sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques (Journal des lois de 2023, acte 388, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20150000693>
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20220002528>

- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>
- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2015.
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000398>

4. Prestations de vieillesse

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>
Article 66, paragraphe 1, point 16.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux prestations de vieillesse en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>
Section II: Retraites [retraites des personnes nées après le 31 décembre 1948, retraites des personnes nées avant le 1^{er} janvier 1949, retraites de certaines personnes nées après le 31 décembre 1948 et avant le 1^{er} janvier 1969, retraites minières].
Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins].
Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions de retraite accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales].
Article 184 [retraite des personnes nées après le 31 décembre 1948 ayant occupé un emploi de nature particulière ou ayant travaillé dans des conditions particulières].
La loi du 16 novembre 2016 modifiant la loi sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale ainsi que certaines autres lois (Journal des lois de 2017, acte 38)
a, entre autres, abrogé les dispositions législatives relatives à l'octroi d'une retraite partielle et abaissé l'âge normal de la retraite.
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} octobre 2017.
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2575)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002575>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 21 janvier 2021 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2021 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2235).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000432>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2021]
Date d'entrée en vigueur: 25 mars 2021.
- Loi du 26 mai 2022 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2022 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 1358).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001358>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2022]
Date d'entrée en vigueur: 14 juillet 2022.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
[retraite agricole au titre de la loi susmentionnée et compléments de retraite].
Révision substantielle:
Des mesures ont été introduites pour faciliter l'acquisition de droits à pension agricole. Avant la modification de la loi, les agriculteurs qui avaient atteint l'âge de la retraite devaient cesser leur activité agricole pour toucher une pension agricole complète (c'est-à-dire à la fois la partie contributive et la partie complémentaire). Depuis l'entrée en vigueur de la loi, ils peuvent percevoir une pension complète sans avoir à cesser leur activité agricole.
A également été introduite la possibilité de prendre en considération, dans la partie contributive de la pension agricole, les périodes de service militaire effectif au sein de l'armée polonaise, les périodes assimilées au service militaire ou les périodes remplaçant celui-ci qui ont été accomplies avant le 1^{er} janvier 1999.
- Loi du 20 mars 2015 sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques (Journal des lois de 2023, acte 388, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20150000693>
- Loi du 28 août 1997 sur l'organisation et le fonctionnement des fonds de pension (Journal des lois de 2022, acte 2342, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=wdu19971390934>
[dispositions législatives applicables aux prestations de vieillesse en espèces servies par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 21 novembre 2008 sur les retraites par capitalisation (Journal des lois de 2018, acte 926, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20082281507>
Chapitre 2: Types de retraites par capitalisation [pension à versements périodiques].
- Loi du 26 janvier 1982 établissant le statut des enseignants (Journal des lois de 2021, acte 1762, tel que modifié)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210001762>
Article 88 [pension de retraite des enseignants indépendamment de l'âge].
- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2023, acte 164).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20082371656>
Article 4 [pensions de transition].

Article 19 [allocation pour aide aux soins].

- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20220002528>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>
- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU2020000398>

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2015.

- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des juridictions de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200002072>
Articles 69 à 73 et 100 à 102
- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2022, acte 1247, tel que modifié)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001247>
Article 127, paragraphe 1.
Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

5. Pensions de survie

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>
Article 66, paragraphe 1, point 16.
Révision substantielle:

La loi du 9 juin 2022 modifiant la loi relative à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et certaines autres lois (Journal des lois, acte 1265) a introduit une modification, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, concernant la couverture des enfants bénéficiaires de pensions de survie par l'assurance maladie. Jusqu'au 30 juin 2022, les enfants de moins de 18 ans percevant une pension de survie étaient couverts par l'assurance maladie obligatoire et avaient donc droit à des prestations de santé en nature prises en charge de la Pologne. À compter du 1^{er} juillet 2022, les enfants de moins de 18 ans percevant une pension de survie et résidant sur le territoire d'un État membre de l'UE ou de l'AELE, ou du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, n'ont pas la qualité d'assuré en Pologne, mais conservent le droit aux prestations de santé en nature en tant que bénéficiaires non assurés. Cette modification n'affecte pas les règles de détermination de l'État compétent pour financer les prestations de santé en nature, sur la base des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale, qui sont accordées aux enfants ayant droit à une pension de survie jusqu'à l'âge de 18 ans dans un État membre de l'UE, de l'AELE autre que la Pologne ou au Royaume-Uni. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de déterminer si la Pologne est compétente pour financer les prestations de santé en nature en ce qui concerne ce groupe de bénéficiaires, les dispositions applicables sont celles des articles 23 à 25 du règlement (CE)

n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux pensions de survie en espèces versées par l'Institut des assurances sociales qui sont énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>
Section III: Chapitre 2: Pension de survie [pensions de survie].
Section IV: Suppléments aux retraites et pensions, article 75 [allocation pour aide aux soins], article 76 [supplément pour les orphelins de père et de mère].
Section VI: Prestations accordées selon des modalités spécifiques [pensions de survie accordées selon des modalités spécifiques par le président du conseil des ministres ou le président de l'Institut des assurances sociales].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2575)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002575>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 21 janvier 2021 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2021 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2235).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000432>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2021]
Date d'entrée en vigueur: 25 mars 2021.
- Loi du 26 mai 2022 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2022 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 1358).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001358>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2022]
Date d'entrée en vigueur: 14 juillet 2022.
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
[Pension de survie au titre de la loi susmentionnée et compléments à cette pension].
- Loi du 20 mars 2015 sur les militants de l'opposition anticommuniste et les personnes persécutées pour des raisons politiques (Journal des lois de 2023, acte 388, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20150000693>
- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2023, acte 164).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20082371656>
Article 18 [pensions de survie, supplément pour les orphelins de père et de mère]

- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20220002528>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié).

<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>

- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des juridictions de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072, tel que modifié).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200002072>
Articles 69 à 73 et 100 à 102
- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2022, acte 1247, tel que modifié)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001247>
Article 127, paragraphe 1.
Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

6. Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux prestations en espèces en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000933>
Article 9, point 1, et articles 10 à 13 [indemnisation ponctuelle pour accident du travail ou maladie professionnelle des agriculteurs].
- Loi du 30 octobre 2002 sur l'assurance sociale en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles (Journal des lois de 2022, acte 2189).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20021991673>
Chapitre 2: Types de prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, conditions d'ouverture du droit aux prestations, règles et modalités d'octroi de ces prestations, détermination de leur montant et modalités de versement [indemnité de maladie, prestation de rééducation, allocation compensatoire,

indemnisation ponctuelle, pension d'incapacité de travail, pension de formation, pension de survie, supplément pour orphelins de père et de mère, allocation pour aide aux soins, prise en charge des soins dentaires et de la vaccination préventive ainsi que de la fourniture d'articles orthopédiques dans la mesure prévue par la loi].

Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.

- Loi du 26 juin 1974 – Code du travail (Journal des lois de 2022, acte 1510, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=wdu19740240141>
[dispositions législatives applicables aux prestations en espèces en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 19 août 2011 sur les anciens combattants ayant servi à l'étranger (Journal des lois de 2022, acte 2205)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=wdu20112051203>
Chapitre 6: Supplément pour les vétérans ayant été blessés [supplément pour les vétérans ayant été blessés].
Date d'entrée en vigueur: 30 mars 2012.
- Loi du 25 juin 1999 sur les prestations en espèces de la sécurité sociale en cas de maladie et de maternité (Journal des lois de 2022, acte 1732, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001732>
Chapitre 2: Indemnité de maladie [indemnité de maladie].
Chapitre 3: Prestation de rééducation [prestation de rééducation].
Chapitre 4: Allocation compensatoire [allocation compensatoire].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2575).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002575>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]
Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.
- Loi du 21 janvier 2021 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2021 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2235).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000432>
Date d'entrée en vigueur: 25 mars 2021.
- Loi du 26 mai 2022 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2022 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 1358).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001358>
Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2022]
Date d'entrée en vigueur: 14 juillet 2022.
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528)
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20220002528>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration

pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>

- Loi du 28 novembre 2014 sur les commissions médicales relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur (Journal des lois de 2020, acte 398, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200000398>

7. Allocations de décès

Prestations en espèces

- Loi du 13 octobre 1998 sur le régime de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 1009, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU19981370887>
[dispositions législatives applicables aux allocations de décès en espèces servies par l'Institut des assurances sociales et énumérées dans cette déclaration].
- Loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs (Journal des lois de 2022, acte 933, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000266>
Article 18, point 6, et article 35 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>
Section V: Allocation pour frais funéraires [allocation pour frais funéraires].
Conformément à l'article 52 de la loi du 20 décembre 1990 sur l'assurance sociale des agriculteurs, pour les matières qui n'y sont pas régies, c'est la loi susmentionnée qui s'applique.
- Loi du 30 avril 2004 sur les prestations de préretraite (Journal des lois de 2023, acte 779).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20041201252>
Article 10 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 19 décembre 2008 sur les pensions de transition (Journal des lois de 2023, acte 164)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20082371656>
Article 20 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 22 mai 2009 sur les prestations de compensation pour les enseignants (Journal des lois de 2022, acte 301)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20090970800>
Article 12 [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 27 juin 2003 sur les pensions sociales (Journal des lois de 2022, acte 240, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20031351268>
Article 12a [allocation pour frais funéraires].
- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002528>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des

sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>

Article 26 [allocation pour frais funéraires].

- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des juridictions de droit commun (Journal des lois de 2023, acte 217, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=DU20230000217>

Articles 69 à 73 et 100 à 102

- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2022, acte 1247, tel que modifié)

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001247>

Article 127, paragraphe 1.

8. Prestations de chômage

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>

ii) Prestations en espèces

- Loi du 20 avril 2004 sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail (Journal des lois de 2023, acte 735)

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210001100>

Chapitre 15 [prestations de chômage].

9. Prestations de préretraite

Prestations en espèces

- Loi du 30 avril 2004 sur les prestations de préretraite (Journal des lois de 2023, acte 779).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20041201252>

Article 2 [prestations de préretraite].

- Loi du 22 mai 2009 sur les prestations de compensation pour les enseignants (Journal des lois de 2022, acte 301).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20090970800>

Article 3 et article 4 [prestations de compensation pour les enseignants].

Article 11 [allocation pour aide aux soins].

- Loi du 9 janvier 2020 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2575)

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002575>

Article 2 [prestations annuelles supplémentaires en espèces]

Date d'entrée en vigueur: 28 février 2020.

- Loi du 21 janvier 2021 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2021 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 2235).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210000432>

Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2021]
Date d'entrée en vigueur: 25 mars 2021.

- Loi du 26 mai 2022 sur les prestations annuelles supplémentaires en espèces et postérieures à 2022 en faveur des titulaires de pensions ou de rentes (Journal des lois de 2022, acte 1358).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001358>

Article 2, paragraphe 1 [prestations annuelles supplémentaires en espèces après 2022]
Date d'entrée en vigueur: 14 juillet 2022.

10. Prestations familiales

i) Prestations en nature

- Loi du 27 août 2004 sur les prestations de santé financées par les fonds publics (Journal des lois de 2022, acte 2561, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220002561>
Article 66, paragraphe 1, points 28 à 28b.

ii) Prestations en espèces

- Loi du 17 novembre 2021 sur le capital famille à charge (Journal des lois de 2021, acte 2270)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210002270>
[Date d'entrée en vigueur de la loi: 1^{er} janvier 2022]
- Loi du 28 novembre 2003 sur les allocations familiales (Journal des lois de 2022, acte 615)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000615>
- Loi du 11 février 2016 relative aux aides accordées par l'État pour l'éducation des enfants (Journal des lois de 2019, acte 2407, tel que modifié)
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190002407>
- Loi du 4 novembre 2016 sur le soutien aux femmes enceintes et aux familles, dite «Pour la vie» (Journal des lois de 2020, acte 1329).
<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200001329>

11. Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif

a) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif destinées à garantir un revenu minimal de subsistance conformément à l'article 70, paragraphe 2, point a) i), du règlement (CE) n° 883/2004.

Prestations en espèces

- Loi du 31 janvier 2019 sur l'allocation parentale complémentaire (Journal des lois de 2022, acte 1051).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001051>
Article 3 [allocation parentale complémentaire].
Date d'entrée en vigueur: 1^{er} mars 2019.
- Loi du 31 juillet 2019 sur l'allocation complémentaire pour les personnes dépendantes (Journal des lois de 2023, acte 156, tel que modifié).
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20190001622>

Article 2 [allocation aux personnes dépendantes].

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} octobre 2019.

- Loi du 29 octobre 2021 relative à une prime compensatoire pour les personnes bénéficiant d'une retraite anticipée pour enfant à charge nécessitant des soins constants (Journal des lois, point 2314)

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210002314>

Article 2 [prime compensatoire pour les personnes bénéficiant d'une retraite anticipée pour enfant à charge nécessitant des soins constants]

Date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2022.

b) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif qui, conformément à l'article 70, paragraphe 2, point a) ii), du règlement (CE) n° 883/2004, sont destinées à assurer une protection spécifique aux personnes handicapées en référence à l'environnement social de ces personnes.

Prestations en espèces

- Loi du 27 juin 2003 sur les pensions sociales (Journal des lois de 2022, acte 240, tel que modifié).

<http://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000240>

Article 2 et article 4 [pension sociale].

III. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

Depuis le 1^{er} mai 2010, le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil s'applique aux conventions susmentionnées, dans la mesure où celles-ci entrent dans le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

Néant

IV. PRESTATIONS MINIMALES VISÉES À L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004

Depuis le 1^{er} mai 2010, le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil s'applique aux prestations minimales susmentionnées, dans la mesure où celles-ci entrent dans le champ d'application dudit règlement et sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous. C'est également depuis cette date que ledit règlement s'applique en Pologne.

- Loi du 17 décembre 1998 sur les retraites et autres pensions versées par la caisse de sécurité sociale (Journal des lois de 2022, acte 504, tel que modifié).

<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220000504>

Article 85 et article 87.

- Loi du 10 décembre 1993 sur les prestations de vieillesse pour les militaires de carrière et leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 2528).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?d=WDU20220002528>
- Loi du 18 février 1994 sur les allocations de retraite des agents de la police, de l'Agence de sécurité intérieure, de l'Agence du renseignement, du Service du contre-espionnage militaire, du Service du renseignement militaire, du Bureau central de lutte contre la corruption, de la Garde des frontières, de la Garde du Parlement, de la Sûreté de l'État, du corps national des sapeurs-pompiers, de l'administration fiscale et douanière et de l'administration pénitentiaire ainsi que de leurs familles (Journal des lois de 2022, acte 1626, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001626>
- Loi du 27 juillet 2001 sur l'organisation des juridictions de droit commun (Journal des lois de 2020, acte 2072, tel que modifié).
<http://prawo.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20200002072>
Articles 69 à 73 et 100 à 102
- Loi du 28 janvier 2016 sur le ministère public (Journal des lois de 2022, acte 1247, tel que modifié)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20220001247>
Article 127, paragraphe 1.
Date d'entrée en vigueur: 4 mars 2016.

V. POSSIBILITÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS NON SALARIÉS D'ÊTRE COUVERTES PAR UN RÉGIME DE PRESTATIONS DE CHÔMAGE [ART. 65 BIS, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004] ET LÉGISLATION Y AFFÉRENTE, DÈS LORS QU'ELLE EST APPLICABLE

Biffer la mention inutile

~~La législation [X] ne permet pas aux catégories de travailleurs non salariés d'être couvertes par un régime de prestations de chômage.~~

ET/OU

La législation de la Pologne prévoit la possibilité pour les personnes non salariées d'être couvertes par le régime de l'assurance chômage.

- Loi du 20 avril 2004 sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail (Journal des lois de 2023, acte 735)
<https://isap.sejm.gov.pl/isap.nsf/DocDetails.xsp?id=WDU20210001100>
Chapitre 15